



DECISION PAR DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

25, Bd Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

DGA Cohésion territoriale et appui aux
communes - Habitat/Logement
Numéro : 2022-D-092

PRODUCTION NOUVELLE : PARTICIPATION FINANCIÈRE À L'OPH DE L'ANGOUMOIS POUR LA RÉALISATION DE 12 LOGEMENTS LOCATIFS PUBLICS (7 PLUS ET 5 PLAI) OPÉRATION "GRAND RUE" SUR LA COMMUNE DE NERSAC : AVENANT N°2

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n° 86 du 20 février 2014 adoptant le Programme Local de l'Habitat 2014-2020 du GrandAngoulême,
- VU, la délibération n° 87 du 20 février 2014 approuvant les nouvelles règles de participation financières du GrandAngoulême dans le cadre du Programme Local de l'Habitat 2014-2020,
- VU, la délibération n° 444 du 28 septembre 2017, approuvant le versement d'une participation de 148 500€ à l'Office Public de l'Habitat de l'Angoumois pour la réalisation de 13 logements (7 PLUS et 6 PLAI), opération « Grand Rue » sur la commune de Nersac, modifiée par la délibération n°192 du 28 juin 2018,
- VU, la délibération du conseil municipal du 21 novembre 2017 de la commune de NERSAC,
- VU, la convention entre le GrandAngoulême, la commune de Nersac et l'OPH de l'Angoumois signée le 11 octobre 2018,
- VU, la délibération n° 252 du 26 septembre 2019, approuvant l'avenant n°1 modifiant les modalités de soutien financier apporté à l'OPH de l'Angoumois pour la construction de 12 logements (7 PLUS et 5 PLAI) au lieu de 13 et pour un montant de 138 500€,
- VU, la délibération n°246 du conseil communautaire du 9 décembre 2021 portant délégation d'attribution du Conseil au Président,
- VU, le courrier en date du 15 novembre 2021 de l'OPH de l'Angoumois demandant une prorogation jusqu'au 31 décembre 2024 de la convention signée le 11 octobre 2018 avec la communauté d'agglomération et la commune de Nersac,

Considérant que cette opération est conforme aux objectifs du Programme Local de l'Habitat 2014-2020,

DECIDE

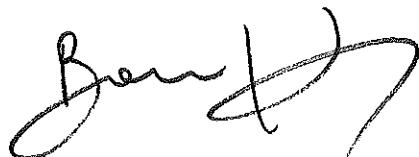
Article 1er – Est approuvé l'avenant n°2 à la convention passée entre GrandAngoulême, Nersac et l'OPH de l'Angoumois pour la réalisation de 12 logements locatifs publics, opération « Grand Rue » sur la commune de Nersac.

Article 2 – L'avenant n°2 prévoit que la convention financière signée le 11 octobre 2018 est prolongée jusqu'au 31 décembre 2024.

Article 3 – Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 12 AVR. 2022

Le Président,



Xavier BONNEFONT

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le 12 AVR. 2022
Publié ou notifié,
Le 12 AVR. 2022